

COMPTE RENDU DU BUREAU DE LA CLE

Du 15 février 2013

Membres présents :

BUIS Bernard	Président du SMRD
CARSANA Olivier	DDT
CRESPO Gérard	Fédération de Pêche
CROUZER Jean Paul	Syndicat des Irrigants de la Drôme (ex SIAM)
CROZIER Gérard	Maire, Allex et Président CLE
DEGUEURCE Bertrand	Mairie, St Benoît-en-Diois
GOUBLE Josette	Mairie, Livron-sur-Drôme
MATHIEU Roger	FRAPNA
MONGE Franck	CCPS
SERRET Jean	Conseiller général
VEILLET Jean-Jacques	Président de l'ASL, Vallée de Boulc

Autres présents :

BABYLON Alain	Directeur SMRD, Chef service gestion de l'eau, CG26
FERMOND Chrystel	Chargé de mission, SMRD
GONNET Fabrice	Chargé de mission, SMRD

Membres excusés :

ROCHE Jean-Charles	Mairie, Crest (présent le matin)
LAGARDE Henri	Maire, Menglon
ROCHE André	CCC
	ARS
	DREAL RA
	Agence de l'eau RMC
	ONEMA

Ordre du jour :

La concertation est le principe de fonctionnement de la CLE et chaque sujet d'importance doit pouvoir y être débattu. Suite aux différents échanges que le Président a pu avoir avec certains membres, il a ressenti la nécessité de provoquer une séance exceptionnelle du bureau.

En complément, il est prévu d'aborder les points suivants :

- rappels :
 - o des actions menées sur le territoire en matière de gestion quantitative depuis 20 ans,
 - o des résultats de l'étude de détermination des volumes prélevables,
 - o de la concertation à mener pour la suite de cette étude (CLE plénière du 20 décembre 2012 et CDE du 22 février 2013),
- préparation de la prochaine CLE plénière consacrée au démarrage de ladite concertation :
 - o quels objectifs pour cette concertation ? (protocole de partage de l'eau entre usages, programme d'action et de réduction des prélèvements, périmètre d'action et usagers concernés, planning...),
 - o quel organe pour y travailler (commission thématique, bureau ?),
 - o validation de l'ordre du jour et de la date de la séance.

G. CROZIER, Président de la Commission Locale de l'Eau, remercie les membres présents et ouvre la séance en faisant une introduction sur les différents événements et échanges qui l'ont conduit à réunir ce bureau.

1. Débat sur les suites du PV pour non respect du débit réservé en été 2012

Même s'il avoue qu'il aurait préféré ne pas revenir sur ce sujet, G. CROZIER rappelle le procès verbal (PV) dressé aux irrigants le 3 août 2012. Il est, en effet, préoccupé par les éléments nouveaux qui lui sont parvenus et souhaite en parler.

Ce PV, qui a déjà longuement été discuté entre les acteurs, a pointé, de façon un peu brusque, un fait : les débits réservés ne sont toujours pas respectés sur la Drôme. Pour autant, dans le même temps, l'étude de détermination des volumes prélevables (EVP) démontrait que, grâce aux efforts réalisés sur le bassin par la CLE et le monde agricole, avec le gel des surfaces irriguées et la mise en place de la réserve des Juanons, ce n'est pas 40% de réduction de prélèvements qu'il faut viser, mais 15%.

Ces éléments ont bien été rappelés au bureau du 14 septembre 2012, avant la soirée débat de présentation du SAGE. Les membres présents n'ont pas contesté l'existence de ce PV sur le fond. Mais il a été dit aussi qu'il y a la Loi et l'esprit de la Loi. Qu'il ne fallait pas laisser ce PV dégrader nos relations mais surtout continuer dans le sens de la concertation et le consensus et avancer sur les projets en cours.

Aujourd'hui, si on trouve de la Lamproie de Planer au seuil CNR, espèce très rare dans le sud-est de la France, peut-être faut-il voir là un nouvel indicateur de l'amélioration de la situation des milieux et donc un nouvel encouragement pour continuer dans la voie choisie par la CLE.

Il constate que des gens extérieurs à la CLE, par méconnaissance ou par manque de reconnaissance pour nos travaux, n'ont pas le même point de vue que nous. Seul le juge pourra estimer les impacts réels de ces prélèvements sur ce cours d'eau aux assecs naturels démontrés par l'EVP et à l'hydrométrie de plus en plus faible en été.

Monsieur BRELY, Président de la Fédération de la pêche, contacté par téléphone, a confirmé qu'il se portera partie civile, comme il le fait systématiquement, et a indiqué, qu'à son sens, il ne se fait rien sur la Drôme en termes de volumes prélevables. En réponse, Gérard CROZIER rappelle les plus de 200 k€ d'étude de détermination des volumes prélevables (EVP), validée en COPIL, en présence de la Fédération des Pêcheurs. Il évoque également les sollicitations, pour parler de la gestion de l'eau, par le Liban, le Maroc, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la DDT des Hautes Alpes. Il en est d'accord mais à condition que cette gestion de l'eau fonctionne. Si des acteurs devaient quitter la CLE aujourd'hui, comment avancerions-nous ?

Sans accuser ni viser qui que ce soit, il se devait d'aborder le sujet pour que chacun ait en tête le travail déjà réalisé et les conséquences possibles de cette plainte. Il souhaite que l'on continue à travailler avec respect et sérénité. Il passe la parole à qui veut s'exprimer sur ce sujet.

J.P. CROUZET se remémore la période 1990-1992, avant le SAGE, et les gros problèmes de cohabitation sur la vallée. Depuis le SAGE, il a constaté une grande amélioration du dialogue entre les acteurs. Pour autant, il a l'impression d'être tombé dans un piège et rappelle que la Conférence Départementale de l'Eau qui s'est tenue la veille du PV n'a constaté aucun souci sur la Drôme devant le Préfet, alors même que les irrigants, de leur propre initiative, avaient instauré des tours d'eau volontaires. Il ne nie pas que les 2,4 m³/s aient été dépassés, une année de plus, mais au moment où l'étude volumes prélevables donne des pistes de substitution, il pense que c'est mettre de l'huile sur le feu. Lui-même arrive en fin de carrière mais les jeunes agriculteurs le vivent mal.

O. CARSANA annonce que le PV est chez le procureur et que la DDT n'a pas encore été sollicitée pour donner son avis. Lorsqu'elle le sera, elle dira que le PV était fondé, bien sûr, mais que l'on se trouve dans le seul bassin versant du département où les agriculteurs ont pris leurs responsabilités pour réduire les impacts et ont anticipé l'arrêt préfectoral, même si cela n'a pas été suffisant. Un plan de gestion doit répartir les volumes entre usages. Pour l'écrire, il va falloir travailler en confiance. Sur la forme, le PV lui semble donc fondé, mais sur le fond, l'aube des négociations lui semble plus importante.

Il ne remet pas en cause la légitimité de la Fédération de la pêche, en tant qu'association de protection de la nature, de se porter partie civile mais leur demande les raisons :

- si c'est pour avoir accès au dossier, ils ont les informations avec la CLE ;
- est-ce donc pour le remboursement d'un préjudice ?

R. MATHIEU demande à relativiser le problème. Il n'y a pas eu d'article dans la presse et il s'agit juste de faire le minimum dans la procédure.

G. CRESPO confirme que la Fédération aurait pu se retirer de la CLE mais ne l'a pas fait et il demande à ce que personne ne le fasse. Cette CLE apporte trop au bassin versant. C'est pour lui une affaire minime qui ne doit pas prendre d'autres proportions.

J. SERRET cite R. BON : « il vaut mieux être autour d'une table pour se parler que de se mettre au tribunal ». Pour appliquer le droit français et savoir si on est au dessus ou au dessous de 2,4 m³/s, une machine suffit. Quant il s'agit de discuter autour de 2,4 m³/s, c'est moins facile, pourtant l'être humain est là, doué de discernement et de parole, pour cela. L'eau lui est essentielle. La Loi est nationale mais on doit pouvoir apprécier la situation dans cette rivière.

J.P. CROUZET explique que les semences de la vallée sont d'excellente qualité. Chaque année de nouveaux contrats leur sont proposés mais s'ils ne peuvent pas irriguer, c'est fichu.

G. CRESPO invite les membres du bureau, et en particulier les agriculteurs, à venir à la Fédération pour mieux se connaître. La Fédération n'est responsable de rien et pense même que ça peut aider à ce que les projets aillent plus vite.

G. CROZIER a accepté cette présidence parce qu'il aime l'eau et cette vallée. Si la CLE devait éclater et qu'une situation conflictuelle s'installe, il le gardera en mémoire et saura se souvenir qu'il aura appelé à discuter et qu'il n'aura pas été entendu.

J. SERRET annonce qu'un chemin vient de s'ouvrir avec cette invitation de la Fédération pour retisser les liens et les rendez-vous manqués. Il symbolise l'amélioration de la situation du bassin avec le retour de deux espèces emblématiques sur la Drôme : la loutre, et maintenant la lamproie de Planer. Le CG, le SMRD et les irrigants investissent dans des seuils. On fait des gestes vers les milieux et la Fédération s'écarte. Il faut aussi que la Fédération s'approche de nous.

J.P. CROUZET répond que ce n'est pas de la faute des irrigants si les projets n'aboutissent pas. Il demande comment ils vont gérer l'irrigation en 2013. Concernant l'invitation, il y est favorable et amènera des collègues.

J.J. VEILLET demande à la Fédération de ne pas sous-estimer l'importance de condamner l'autre et de se mettre ensuite à la même table. Il comprend la colère des irrigants et se sentirait également mal à leur place.

Pour J. GOUBLE, il n'existe aucune obligation pour la Fédération de donner suite au PV de l'ONEMA. F. MONGE complète ce point de vue en disant que lorsque l'affaire sera au procureur et tombera dans le domaine public, la presse s'en emparera. La responsabilité de la Fédération sera là.

J.P. CROUZET n'apprécie pas la démarche en cours, mais il est large d'esprit. Il se rappelle les débuts difficiles avec la Réserve des Ramières en 1987. Aujourd'hui, les échanges avec J.M. FATON sont très bons et ils nettoient ensemble des ruisseaux pour favoriser le développement de l'Agrion de mercure. Pour ça on ne leur fait pas de procès.

J. SERRET demande à la Fédération s'ils ne pourraient pas aider à faire avancer les projets des irrigants en leur trouvant des financements complémentaires ?

G. CROZIER donne le mot de la fin à O. CARSANA qui représente aujourd'hui l'ensemble des services de l'Etat.

O. CARSANA comprend mieux la démarche statutaire de la Fédération. Il voit aussi toute l'émotivité qui se dégage de ces échanges et les relations historiques fortes qui relient les acteurs autour de cette table. Cette concertation doit reposer sur la confiance. Il est habitué à faire respecter des règles, mais il entend aujourd'hui le côté humain.

G. CROZIER le remercie ainsi que G. CRESPO dont le rôle n'était pas facile. Il demande à ce dernier de lui faire passer les dates de disponibilité de son Président pour concrétiser cette visite.

2. Préparation de la prochaine CLE plénière consacrée au démarrage de concertation suite à l'étude de détermination des volumes prélevables

C. FERMOND propose de poursuivre autour de la proposition d'ordre du jour adressé pour la prochaine CLE plénière. La date prévue est le 11 avril après midi.

O. CARSANA explique que les objectifs seront précisés dans la feuille de route que doit nous envoyer le Préfet coordonnateur de bassin, suite à la validation de l'étude de détermination des volumes prélevables. Il va s'agir de faire converger ces volumes avec ceux prélevés selon un planning d'ici fin 2017. Il demande quelle gouvernance serait la plus adaptée pour mener cette concertation.

C. FERMOND propose de garder la CLE, qui est opérationnelle, porte le SAGE et représente bien tous les usagers, comme organe de validation de ces futurs plannings et protocoles. Concernant la construction de ces travaux, elle fait un rappel des commissions thématiques qui ont servi à la rédaction du SAGE et ce qu'elles sont en train de devenir. Elle propose d'avoir une vision d'ensemble de cette organisation thématique pour la mise en œuvre du SAGE.

Pour les SAGE, 5 commissions par usages existaient :

- Les commissions usages agricoles et usages domestiques ont abouti à la rédaction des enjeux 2, déficit quantitatif et 3, qualité,
- La commission usages biophysiques a abouti à la rédaction des enjeux 5, espace fonctionnel et 6, crues,
- La commission usages partagés a abouti à la rédaction des enjeux 4, milieux et 7, loisirs,
- La commission observatoire a donné l'enjeu 8 de suivi du SAGE.

Avec la révision, la commission espace fonctionnel et transport solide a remplacé la commission usages biophysiques et doit pouvoir continuer à gérer les enjeux 5 et 6.

Après en avoir discuté avec G. CROZIER, elle propose donc à l'assemblée l'organisation suivante pour la mise en œuvre du SAGE :

- La commission observatoire resterait inchangée pour gérer l'enjeu 8 de suivi du SAGE,
- La commission espace fonctionnel et transport solide remplace la commission usages biophysiques et doit pouvoir continuer à gérer les deux enjeux 5 et 6,
- Une commission gestion du déficit quantitatif et de la qualité regrouperait les commissions usages agricoles et usages domestiques pour gérer les enjeux 2 et 3 du SAGE,
- Une commission milieux et usage environnemental pourrait remplacer la commission usages partagés pour gérer les enjeux 4, milieux et 7, loisirs.

Le bureau est favorable à cette proposition qui pourra être présentée à la prochaine CLE plénière. Certains membres seront pré fléchés sur certaines commissions et une liste circulera pour une inscription volontaire supplémentaire sur telle ou tel autre groupe de travail.

C. FERMOND rappelle que des experts peuvent faire partie de ces commissions thématiques dont la composition est cadrée dans les règles de fonctionnement du SAGE.

3. Points divers

Gaz de schistes

G. GROZIER explique que la CLE a été sollicitée par le collectif « NON au gaz de schiste » pour connaître notre position sur le sujet. Il informe le bureau qu'il a prévu de répondre à ce courrier et fait lecture du projet de réponse.

Le bureau est favorable à cette rédaction et à l'inscription de ce sujet sur le prochain ordre du jour de la CLE plénière, dans l'idée de prendre la motion de principe évoquée à la CLE du 24 juillet.

Passe à poissons au pont d'Allex

La CLE a été sollicitée pour donner son avis sur le projet de passe à poissons au pont d'Allex. Il s'agit d'un portage Conseil général avec un appui technique du SMRD. Ce projet s'inscrivant parfaitement dans les objectifs du SAGE, G. CROZIER propose de remettre un avis favorable par courrier, dans la mesure où le délai de consultation est très court.

Le bureau accepte cette proposition et autorise le Président à signer ce courrier.

F. GONNET précise que le point le plus délicat de ces ouvrages, aussi bien sur la passe de la CNR que celle du seuil des Pues, reste leur entretien. Et là, aucune subvention n'est accordée.

Concertation sur la gestion quantitative à Gap

Dans le cadre de la concertation suite aux études volumes prélevables, une Conférence départementale de l'eau doit avoir lieu dans les Hautes-Alpes, comme dans le département de la Drôme. A cette occasion, la CLE est sollicitée pour faire une présentation des travaux réalisés en matière de gestion de l'eau sur la Drôme. G. CROZIER annonce qu'il répondra favorablement à cette demande.

Le Président remercie l'assemblée pour la qualité de ces échanges et lève la séance.